

Arrêté du 24 juillet 2000 relatif au centre de services informatiques de Rouen

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	01/09/2011
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	ECOP0000483A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000766319

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Il exerce, en fonction des besoins des services de la direction générale des impôts, des prestations : a) De prise en charge de documents, d'exploitation, de développement et de maintenance d'applications [...]

[...] Application de suivi des personnels informaticiens ; 3. Exploitation de la taxe sur les bureaux de la région d'Ile-de-France ; 4. [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et la secrétaire d'Etat au budget, Vu le décret no 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ; Vu le décret no 97-464 du 9 mai 1997 relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ; Vu le décret no 98-978 du 2 novembre 1998 relatif à la direction générale des impôts ; Vu l'arrêté du 2 novembre 1998 modifié portant organisation de la direction générale des impôts ; Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel en date du 28 avril 2000, Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE ECOP0000483A du 1 septembre 2011, « Arrêté du 24 juillet 2000 relatif au centre de services informatiques de Rouen ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000766319> (consulté le 30 août 2026).